



Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 11/09/2018

Date de révision : 11/09/2018

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange
Nom du produit : Détachant de béton
Autres Moyens d'identification : MR400

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Détachant de béton, détachant de gypse, détachant de patine de ciment
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA
T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol / Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutyle de l'éthylène glycol / Éther butyle de l'éthylène glycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butyle de l'éthylène glycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	5 - 10	Liq. Inflammable. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière, brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315
alcools, C9-11, éthoxylé	alkyle (C9-11) alcool, éthoxylé / poly(éthylène glycol), nonyl, décyl, undecyl ether / C9-11 PARETH-3 / C9-11 PARETH-3 / C9-11 PARETH-6 / C9-11 Pareth-6 / C9-11 Pareth-8 / C9-11 Pareth-4	(CAS-No.) 68439-46-3	1 - 5	Lessions Oculaire. 1, H318
acide hydrochlorique	chlorure d'hydrogène / acide muriatique / ACIDE HYDROCHLORIQUE / acide hydrochlorique, anhydrous	(CAS-No.) 7647-01-0	1 - 5	Tox aiguë. 3 (Inhalation: gaz), H331 Corr. Cutanée 1A, H314 Lessions Oculaire. 1, H318
acide phosphorique	acide orthophosphorique / acide orthophosphorique / acide hydrophosphorique / acide phosphorique ...% / acide phosphorique, solution / acide phosphorique, liquide / solution Phosphoric acid / ACIDE PHOSPHORIQUE / acide o-phosphorique	(CAS-No.) 7664-38-2	1 - 5	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Corr. Cutanée 1A, H314 Lessions Oculaire. 1, H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Description des premiers secours : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.
- Description des premiers secours : Enlever les vêtements contaminés ou chaussures immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures.
- Description des premiers secours : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
- Description des premiers secours : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
- Description des premiers secours : Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

- Symptômes/effets après contact cutané : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

- Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

- Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

- Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Combattre le feu avec des précautions normales à une distance raisonnable.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle
- Mesures d'hygiène : Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

- Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

acide hydrochlorique (7647-01-0)		
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	7.5 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	5 ppm
Alberta	OEL Plafond (mg/m ³)	3 mg/m ³
Alberta	OEL Plafond (ppm)	2 ppm
Colombie britannique	OEL Plafond (ppm)	2 ppm
Ontario	OEL Plafond (ppm)	2 ppm
acide phosphorique (7664-38-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	3 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Colombie britannique	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Colombie britannique	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Ontario	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
2-butoxyéthanol (111-76-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	97 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	97 mg/m ³

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

[En cas de ventilation insuffisante] porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Claire.
Couleur	: Incolor
Odeur	: Inodore
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: < 1
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune données disponibles
Point D'ébullition	: 100 °C
Point D'éclair	: Non inflammable
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: < 2
Densité Relative	: 1.145
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 10 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucune réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Vapeurs corrosives. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO et CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Cutanée: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé

acide hydrochlorique (7647-01-0)	
DL50 orale rat	238 - 277 mg/kg
DL50 cutané lapin	> 5010 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1.68 mg/l (Durée d'exposition: 1 h)
acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 orale rat	1530 mg/kg
DL50 cutané lapin	2740 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 850 mg/m ³ (Durée d'exposition: 1 h)
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	470 mg/kg
DL50 cutané lapin	99 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h

Corrosion / Irritation Cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: < 1
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: < 1
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé
Mutagenicité des cellules germinales	: N'est pas classé
Cancérogénicité	: N'est pas classé
La Toxicité pour la Reproduction	: N'est pas classé
STOT-seule exposition	: N'est pas classé
STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: N'est pas classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptoms/effects après ingestion	: Brûlures.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale	: Avant la neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
LC50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
EC50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (à 25 °C)

12.2. Persistance et Dégradabilité

Détachant de béton	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Détachant de béton

Potentiel de bioaccumulation : N'est pas établi

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Log Pow : 0.81 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le Sol

Détachant de béton

Écologie - sol : N'est pas établi.

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Log Pow : 0.81 (à 25 °C)

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé.

Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

acide hydrochlorique (7647-01-0)

Polluant atmosphérique dangereux de 1990 (Clean Air Act) : Oui

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD) : UN1805

Groupe d'emballage : III - Danger faible

TMD Classes de dangers primaires : 8 - Classe 8 - Corrosif

Description du document de transport : UN1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III

Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses) : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - substances corrosives



Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée : 5 L

Quantités exceptées (TMD) : E1

Indice de véhicule routier de passagers ou véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

14.2. Information de Transport/DOT

Aucune information supplémentaire disponible

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

UN-No. (IMDG) : 1805

Désignation officielle de transport (IMDG) : ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION

Transport document description (IMDG) : UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION, 8, III

Classe (IMDG) : 8 - Substances corrosives

Groupe d'emballage (IMDG) : III - substances présentant un danger faible

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

IATA

UN-No. (IATA)	: 1805
Désignation officielle de transport (IATA)	: Acide Phosphorique , solution
Description du document de transport (IATA)	: UN 1805 Acide Phosphorique, solution, 8, III
Classe (IATA)	: 8 - Corrosif
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger faible

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Détachant de béton

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Alcools, C9-11, éthoxylé (68439-46-3)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

acide hydrochlorique (7647-01-0)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

acide phosphorique (7664-38-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

Alcools, C9-11, éthoxylé (68439-46-3)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

acide hydrochlorique (7647-01-0)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Loi japonaise sur le contrôle des substances toxiques et dangereux
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

acide phosphorique (7664-38-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Concrete Remover

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)
Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)

Oui

SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 11/09/2018

Date de révision : 11/09/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSIBILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.